



Annulation d'actions

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 14 juin 2016, a décidé d'annuler 700 000 actions de la société d'une valeur nominale de 1,53 € acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le capital social est ainsi ramené de 173 192 459,58 euros à 172 121 459,58 euros divisé en 112 497 686 actions de 1,53 €, entièrement libérées

Saint-Etienne, le 23 juin 2016